

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté des sciences
infirmières
Études supérieures



Annuaire général 2022–2023
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction	10-1
PROGRAMMES	
2-630-1-1	Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.) 10-1
2-630-1-4	Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.), option pratique infirmière avancée 10-4
2-630-1-2	D.E.S.S. en sciences infirmières 10-5
2-630-1-3	D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections 10-5
2-630-2-0	Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée 10-6
2-630-6-1	Microprog. de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections 10-7
2-630-6-2	Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie 10-7
2-630-6-3	Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers 10-8
2-630-6-4	Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières 10-8
3-630-1-0	Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.) 10-9
3-630-1-2	Diplôme d'études professionnelles approfondies en soins palliatifs et de fin de vie (D.E.P.A.) 10-10

Information à jour en septembre 2022

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Mise à jour le 14 juin 2022

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmière (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel.le.s compétent.e.s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
information@scinf.umontreal.ca
fsi.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Marjolaine Héon
Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron
Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat : Mélanie Lavoie-Tremblay
Secrétaire de faculté et affaires professorales : Jacinthe Pepin
Directrice administrative : Marie-Andrée Ulysse
Directeur du Centre de simulation : Haj Mohammed Abbad

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES

Développer de nouvelles compétences fondées sur des connaissances et des habiletés d'évaluation de la santé et d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse, de synthèse et de recherche en vue d'un renouvellement des pratiques de soins éthiques et équitables dans divers environnements; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière pour contribuer à l'amélioration de la santé et des soins, ainsi qu'à la transformation du système de santé.

LISTE DE PROGRAMMES

Maîtrise en sciences infirmières **2-630-1-1**

Options :

Pratique avancée : expertise clinique
Pratique avancée : formation infirmière
Pratique avancée : gestion de proximité
Pratique avancée : expertise clinique et intervention

Pratique avancée : formation infirmière et intervention

Pratique avancée : gestion de proximité et intervention

Pratique infirmière avancée 2-630-1-4

D.E.S.S. en sciences infirmières 2-630-1-2

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections 2-630-1-3

Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée 2-630-2-0

Options :

Soins de première ligne

Soins aux adultes

Soins en santé mentale

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections 2-630-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie 2-630-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers 2-630-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières 2-630-6-4

Doctorat en sciences infirmières 3-630-1-0

Options :

Soin et santé

Administration des services infirmiers

Formation en sciences infirmières

Diplôme d'études professionnelles approfondies en soins palliatifs et de fin de vie 3-630-1-2

Programme 2-630-1-1

Version 12 (A20)

Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.) prépare des infirmières et infirmiers à exercer une pratique avancée. Il forme des professionnels qui assumeront un rôle-clé dans l'amélioration continue de la santé des Personnes, dans l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, et dans la formation en sciences infirmières. Le programme permet l'apprentissage de concepts, de théories, de méthodes de recherche et d'autres modes de développement de savoir issus particulièrement de la discipline afin d'appuyer une pratique infirmière avancée sur des résultats probants.

Ce programme de M. Sc. en sciences infirmières se décline en six options:

- Pratique avancée : expertise clinique
- Pratique avancée : formation infirmière
- Pratique avancée : gestion de proximité
- Pratique avancée : expertise clinique et intervention
- Pratique avancée : formation infirmière et intervention
- Pratique avancée : gestion de proximité et intervention

Ainsi, ce programme prépare, d'une part, à l'exercice d'une pratique infirmière avancée qui est centrée sur l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, en lien avec le mandat de la direction des soins infirmiers et celui du CII (LSSSS, articles 207-208 et 2019-220). Cette pratique avancée a des retombées sur la santé des Personnes, la qualité des activités infirmières et la transformation du système de santé. Il concerne :

- a) la pratique directe et de soutien clinique dans divers domaines de soins : rôle d'expertise clinique en sciences infirmières;
- b) la pratique de gestion des soins infirmiers de proximité : rôle de gestion clinique en sciences infirmières;
- c) la pratique de formation et de développement des compétences infirmières : rôle de formation en sciences infirmières.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais. La plupart des lectures scientifiques en sciences infirmières sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec valide pour l'année en cours (ce n'est pas nécessaire pour les étudiants internationaux)
- Formulaire de demande d'admission de la FSI
- Un plan de financement des études pour les candidats internationaux
- Curriculum Vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire (mémoire de recherche à 24 crédits ou mémoire avec practicum à 18 crédits), selon les six options suivantes:

- Option pratique avancée : expertise clinique (Segment 80)
- Option pratique avancée : formation infirmière (Segment 81)
- Option pratique avancée : gestion de proximité (Segment 82)
- Option pratique avancée : expertise clinique et intervention (Segment 83)
- Option pratique avancée : formation infirmière et intervention (Segment 84)
- Option pratique avancée : gestion de proximité et intervention (Segment 85)

Mémoire de recherche (24 crédits): pour une formation plus poussée à la recherche dans un domaine de la pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Mémoire avec practicum (18 crédits): pour une formation à la recherche et à l'exercice d'un rôle de pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Segment 80 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 80A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6186	3	Évaluation avancée en situation complexe de santé
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 80B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOI 6172	3	Approches qualitatives et professions de la santé
SPU 6020	3	Approches quantitatives et professions de la santé

Bloc 80C

Option - Maximum 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 80D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 80E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6220	24	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche

Segment 81 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 81B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOI 6172	3	Approches qualitatives et professions de la santé
SPU 6020	3	Approches quantitatives et professions de la santé

Bloc 81C

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
SOI 6192	3	Analyse de situations de formation infirmière
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers

SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 81D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 81E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6220	24	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche

Segment 82 Propre à l'option Pratique avancée: gestion de proximité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 82B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOI 6172	3	Approches qualitatives et professions de la santé
SPU 6020	3	Approches quantitatives et professions de la santé

Bloc 82C

Option - Maximum 3 crédits.

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 82D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 82E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6220	24	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche

Segment 83 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 83A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
----------	---	--

SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6186	3	Évaluation avancée en situation complexe de santé
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 83B

Option - Maximum 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 83C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 83D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche
SOI 6288	3	Practicum : développement de l'expertise clinique
SOI 6289	3	Practicum : Apprentissage du rôle avancé
SOI 6290	18	Mémoire

Segment 84 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 84A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 84B

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
SOI 6192	3	Analyse de situations de formation infirmière
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 84C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2^e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 84D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche
SOI 6288	3	Practicum : développement de l'expertise clinique
SOI 6289	3	Practicum : Apprentissage du rôle avancé
SOI 6290	18	Mémoire

Segment 85 Propre à l'option Pratique avancée: gestion proximité et intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 85A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 85B

Option - Maximum 3 crédits.

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 85C

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir un cours de 2^e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 85D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche
SOI 6288	3	Practicum : développement de l'expertise clinique
SOI 6289	3	Practicum : Apprentissage du rôle avancé
SOI 6290	18	Mémoire

Programme 2-630-1-4

Version 03 (A20)

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière avancée (M. Sc.)

OBJECTIFS

L'option vise à former des infirmières praticiennes spécialisées. La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille. Elle interviendra, sur la base de savoirs théoriques, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : soins aux adultes, soins de 1^{re} ligne, soins en santé mentale. De plus, elle fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au déve-

loppement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée (2-630-1-4), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre en règle de l'OIIQ
- avoir acquis, au 1^{er} mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière, au cours des 5 dernières années. Cette expérience clinique comptera minimalement 1680 heures en lien avec l'option choisie :
Soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1^{re} ligne);
Soins aux adultes : Centre hospitalier, clinique spécialisée adultes, urgence;
Santé mentale : Première ligne, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique)
- une expérience auprès d'une clientèle adulte est exigée pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.
- les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides.
- réussir le Test CASPerMC (TECT en ligne). Des informations détaillées sont disponibles ici : admission.umontreal.ca/examen-casper

Le candidat doit :

- avoir une bonne connaissance du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais.
- suivre la procédure d'admission et s'assurer que son dossier est complet (Étapes de l'admission au programme). Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire de demande d'admission de la FSI
- votre C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- une attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Pratique infirmière avancée de la maîtrise en sciences infirmières comporte 45 crédits.

Le développement de la compétence professionnelle est complété par un diplôme complémentaire de 27 à 29 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

Segment 70 Propre à l'option Pratique infirmière avancée

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, dont 19 crédits attribués à des stages, et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6248	2	Intégration des connaissances
SOI 6249	1	Intégration et interdisciplinarité
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6415	3	Discussion clinique en pratique avancée

Bloc 70C

Option - 5 crédits.

SOI 6166	5	Évaluation avancées - santé mentale
SOI 6507	5	Évaluation clinique et partenariat

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 19 crédits.

SOM 6418	4	Stage pratique infirmière avancée débutante
SOM 6419	15	Stage de pratique infirmière avancée compétente

Programme 2-630-1-2

Version 02 (A18)

D.E.S.S. en sciences infirmières**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc A

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Parmi les cours, sigle SOI, de la M. Sc. en sciences infirmières, sur approbation de la direction du programme d'études.

Bloc C

Choix - Maximum 12 crédits.

Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Programme 2-630-1-3

Version 01 (A13)

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections**OBJECTIFS**

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des résultats probants et de la recherche dans le domaine.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme Prévention et contrôle des infections, avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 12 trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert à la M. Sc. Sciences infirmières

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.E.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Le titulaire du D.E.S.S. Prévention et contrôle des infections poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.E.S.S.

Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) - option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.E.S.S. est reconnu.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le programme comporte 30 crédits obligatoires, dont 21 en sciences infirmières et 9 en épidémiologie (MSO).

Bloc 70A Cours généraux

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclousions
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C Cours intervention dans le milieu

Obligatoire - 9 crédits.

Programme 2-630-2-0

Version 03 (A20)

Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée**OBJECTIFS**

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie : Soins aux adultes, Soins de première ligne ou Soins en santé mentale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- être admis à la M. Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
- avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière clinicienne, au cours de 5 dernières années, dont 1680 heures en ligne avec l'option choisie:
 - soins de première ligne: CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1ère ligne);
 - soins aux adultes: Centre hospitalier, clinique spécialisée adulte, urgence;
 - santé mentale: Première ligne, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique);
- une expérience auprès d'une clientèle adulte est exigée pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne
- les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides
- réussir le Test CASPerMC (TECT en ligne). Des informations détaillées sont disponibles ici: admission.umontreal.ca/examen-casper

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais.

Il doit suivre la procédure d'admission et s'assurer que son dossier est complet (Étapes de l'admission au programme). Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire de demande d'admission de la FSI
- votre C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- une attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

2. Scolarité

La scolarité minimale est l'équivalent de deux trimestres à plein temps. L'étudiant complètera son diplôme complémentaire simultanément à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la M. Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

4. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme est offert selon 3 options comportant chacune un nombre de crédits différents:

- option Soins de première ligne, 29 crédits (segment 72),
- option Soins aux adultes, 27 crédits (segment 73),
- option Soins en santé mentale, 28 crédits (segment 74).

Segment 72 Propre à l'option Soins de première ligne

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 8 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique - 1ère ligne

Bloc 72B Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

MMD 6410C	6	Physiopathologie avancée - 1ère ligne
PHL 6079	6	Pharmacologie spécialisée - 1ère ligne
SOI 6223	3	Évaluation avancée : grossesse et de 0 à 18 ans
SOI 6224	3	Évaluation avancée : personnes âgées

Bloc 72C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6429	3	Stage de pratique infirmière avancée - 1ère ligne
----------	---	---

Segment 73 Propre à l'option Soins aux adultes

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique - 1ère ligne

Bloc 73B Cours spécialisés

Obligatoire - 16 crédits.

MMD 64111	0	Physiopathologie avancée - adulte 1
MMD 64112	6	Physiopathologie avancée - adulte 2
MMD 6412	4	Intégration clinique adulte
PHL 6082	6	Pharmacologie spécialisée - adulte

Bloc 73C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6430	3	Stage de pratique infirmière avancée - Adulte
----------	---	---

Segment 74 Propre à l'option Soins en santé mentale

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 8 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique - 1ère ligne

Bloc 74B Cours spécialisés

Obligatoire - 17 crédits.

PST 6524	4	Fondements de la psychiatrie clinique
PST 6525	3	Psychopharmacologie clinique avancée
PST 6526	1	Raisonnement clinique en psychiatrie
PST 6527	1	Introduction aux psychothérapies en psychiatrie
SOI 6206	3	Communication thérapeutique avancée
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SOI 6308	2	Interv. infirmière avancée d'urgence santé mentale

Bloc 74C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6431	3	Stage de pratique infirmière avancée - Santé mentale
----------	---	--

Programme 2-630-6-1

Version 01 (A13)

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections**OBJECTIFS**

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclousions
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Programme 2-630-6-2

Version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie**OBJECTIFS**

Ce programme vise le développement des compétences essentielles à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent et avoir une expérience professionnelle ou personnelle pertinente dans le domaine des soins palliatifs et de fin de vie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation à suivre le microprogramme décrivant aussi l'expérience professionnelle ou personnelle pertinente en SPFV

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et qui a conservé une moyenne cumulative de 3 sur 4,3, peut être admis à la M. Sc. en sciences infirmières pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans différents programmes de maîtrise.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Avec l'accord de la direction du programme, l'étudiant peut choisir tout autre cours de 2e cycle jugé approprié.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
REL 6215	3	Le mourir et son déni

SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SVS 6414	3	Vieillesse et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Programme 2-630-6-3

Version 02 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers

OBJECTIFS

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou bien d'un diplôme jugé équivalent et posséder au moins une année en gestion de soins infirmiers
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Fiche de demande d'admission de la FSI

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières. Pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers

Bloc 70B

Option - 3 crédits

SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière

Programme 2-630-6-4

Version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières

OBJECTIFS

Ce microprogramme est conçu pour les infirmières et les infirmiers qui envisagent de poursuivre leurs études à la maîtrise ou qui désirent parfaire et actualiser leurs connaissances dans le domaine des sciences infirmières. Il vise à optimiser sa pratique professionnelle et à approfondir ses connaissances sur les pratiques infirmières pour participer activement à leur développement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières, pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières

SOI 6186	3	Évaluation avancée en situation complexe de santé
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire

- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6192	3	Analyse de situations de formation infirmière
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options :

- option Soins et santé (segment 70),
- option Administration des services infirmiers (segment 71),
- option Formation en sciences infirmières (segment 72).

Le doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

Segment 70 Propre à l'option Soins et santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers**Programme 3-630-1-0**

Version 05 (A16)

Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)**OBJECTIFS**

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soins et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de

la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Programme 3-630-1-2

Version 00 (A18)

D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie

OBJECTIFS

Ce programme vise le développement et l'intégration des compétences avancées et spécialisées en soins palliatifs et de fin de vie selon une approche interdisciplinaire et intersectorielle en partenariat avec les personnes et leurs proches. Il vise également à former des professionnelles aptes à exercer un leadership stratégique tant dans l'avancement des connaissances que dans le renouvellement des pratiques en s'appuyant sur une analyse critique des résultats probants et des pratiques exemplaires en soins palliatifs et de fin de vie. Ce programme permettra de former des agents de changements dans les milieux de pratique et plus largement dans le milieu des SPFV.

À la fin du programme, les diplômés seront prêts à :

- analyser, selon une approche systémique et critique, les principaux enjeux actuels en SPFV ;
- assumer de façon autonome certaines fonctions liées à la recherche dans le domaine des SPFV ;
- maîtriser des stratégies de transfert des connaissances (résultats probants et pratiques exemplaires) en SPFV, y compris par des activités de diffusion et de rayonnement des connaissances et SPFV ;
- faire preuve d'un leadership stratégique en vue de favoriser l'avancement des connaissances et l'amélioration continue des SPFV au plan clinique, organisationnel, de la formation ou des politiques ;
- initier la mise en oeuvre des pratiques innovantes s'appuyant sur des résultats probants et des pratiques exemplaires en SPFV en s'appuyant notamment sur la collaboration interprofessionnelle et les diverses formes de partenariat ;
- déployer des compétences avancées pour enrichir son leadership en recherche et en innovation dans les établissements de santé qui offrent des SPFV.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent (p.ex : sciences infirmières, travail social, ergothérapie, anthropologie, art-thérapie, etc.) ;
- avoir suivi le cours PAL 6109 - Soins palliatifs et de fin de vie ou son équivalent ;
- avoir suivi au moins un cours de 2e cycle en méthode de recherche ;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué pour les soins palliatifs ou de fin de vie ;
- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après études du dossier ;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae ;
- lettre d'intention montrant comment la pratique en soins palliatifs et de fin de vie

- et l'expérience de formation dans le D.E.P.A. s'enrichiront mutuellement ;
- Esquisse de 350 mots qui résume la problématique à approfondir ;
- Lettre de référence soit de l'employeur ou du directeur des études de 2e cycle où l'étudiant a réalisé sa maîtrise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.P.A. comporte 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option, dont 15 crédits attribués à l'activité d'intégration.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 7109	3	Séminaire sur les soins pal. et de fin de vie
PAL 7112	3	Séminaire sur le partenariat dans les SPFV

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e ou 3e cycle approuvé par la direction du programme.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
REL 6215	3	Le mourir et son déni
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SVS 6414	3	Vieillesse et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70C Activité d'intégration

Option - 12 crédits.

PAL 7001	1	Sém. d'intégration en soins pal. et de fin de vie
PAL 7002	11	Stage prat. spécial. en soins pal. et fin de vie
PAL 7003	11	Projet d'intégration en soins pal. de fin de vie
PAL 7004	11	Essai sur les soins palliatifs et de fin de vie

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
PSY 6775	3	Évaluation des programmes d'intervention
SHA 7065	3	Séminaire sur l'intervention
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6231	3	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative